

# BULLETIN **POLITIQUE**

# **POLICY**

ISSUE ÉMISSION		DATE	
206	2006	05	05
	Y-A	М	D-J

# What is new/changed?

Commissioner's Directive 567-3 - Use of Restraint Equipment has been amended to exempt Okimaw Ohci Healing Lodge (paragraph 18).

# Why was the policy changed?

This policy has been clarified as Okimaw Ohci is not comparable to other CSC multi-level facilities.

#### How was it developed?

The policy change was developed as a result of a review of current practices and the need to clarify CSC policy in this area.

# Accountability?

CSC staff.

## Who will be affected by the policy?

CSC staff.

#### **Expected cost?**

None.

#### Other impacts?

None.

#### Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

La Directive du commissaire nº 567-3 – Utilisation de matériel de contrainte a été modifiée au paragraphe 18 afin d'y indiquer que le Pavillon de ressourcement d'Okimaw Ohci fait exception.

# Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La modification vise à préciser que ce pavillon est différent des autres établissements à niveaux de sécurité multiples.

#### Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été modifiée à la suite d'un examen des pratiques actuelles et du besoin d'apporter des éclaircissements.

#### Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les membres du personnel du SCC.

## Qui sera touché par la politique?

Les membres du personnel du SCC.

#### Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

#### Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT: TEL./TÉL.: Tom Dafoe (613) 947-1541